

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 septembre 2007

Présents : Tous les membres sauf excusés :

- Lynda LOZES
- Stéphane GLATIGNY

Secrétaire de séance : Albert LE MOULLEC

- **1 - URBANISME**

- Demande de permis de construire :
 - Monsieur CAGNIN et Melle FOULON

→ Avis favorable du conseil

- **2 - DELIBERATION**

- Vente du TOYOTA

Suite à mise en vente de l'ancien véhicule communal, la commune a reçu deux offres. Le véhicule sera cédé au plus offrant, à savoir Monsieur BRUNET Christophe, au prix de 4000 €. La sortie d'inventaire du véhicule sera effectuée dans la comptabilité, et l'assurance résiliée. Une décision modificative sera votée par le conseil afin d'affecter les 4000 € du 024 en investissement dépense du budget principal (compte 218).

➤ **Convention DDE**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme du permis de construire et documents d'urbanisme entrera en vigueur le 01/10/2007.

Suite à la mise en œuvre de cette réforme, la DDE nous a fait parvenir une convention nous proposant le maintien de la mise à disposition de ses services pour l'instruction de l'ensemble des dossiers d'urbanisme.

Après délibération, le conseil municipal, sollicite le maintien de la mise à disposition gratuite des services de la direction départementale de l'équipement, pour l'instruction de tous les actes d'urbanisme et autorise Madame La Maire à signer la convention à intervenir entre l'Etat et la Commune.

➤ **Décision modificative pour l'emprunt du budget principal et le budget de l'eau et de l'assainissement.**

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que suite aux emprunts contractés par la Commune dans le but de financer ses travaux d'investissement, cette dernière doit rembourser deux échéances pour 2007 : la première aura lieu le 20 septembre 2007 et la deuxième en décembre 2007. Il convient donc de prendre une décision modificative.

Sur proposition de Madame La Maire et après délibération, le Conseil municipal décide les transferts suivants, pour la première échéance :

BUDGET PRINCIPAL

* Pour la partie fonctionnement dépense :

- Diminution sur crédits alloués :	article 615	- 800 €
- Augmentation de crédit alloués :	article 6611	+ 800 €

* Pour la partie investissement dépense :

- Diminution sur crédits alloués :	article 231	- 2200 €
- Augmentation de crédit alloués :	article 164	+ 2200 €

BUDGET DE L'EAU DE L'ASSAINISSEMENT

* Pour la partie fonctionnement dépense :

- Diminution sur crédits alloués :	article 658	- 900 €
- Augmentation de crédit alloués :	article 6611	+ 900 €

* Pour la partie investissement dépense :

- Diminution sur crédits alloués :	article 231	- 2300 €
- Augmentation de crédit alloués :	article 164	+ 2300 €

- **3 - DIVERS**

➤ Facturation de l'eau en 2008 :

Une nouvelle redevance sera instaurée en 2008, pour la pollution et la modernisation des réseaux de collecte. Cette dernière apparaîtra sur vos prochaines factures d'eau, puis et sera reversée à l'agence de l'eau.

➤ Commission d'appel d'offre : réfection de la voirie communale (FDEC 2007) :

Deux entreprises candidates : SCREG et COLAS. La COLAS a été retenue car le devis proposé était légèrement moins cher.

Les travaux devraient débuter en octobre 2007.

➤ Forfait de ski

Les demandes de forfaits pour la saison hiver 2007/2008 sont à effectuer auprès de la mairie avant le : 28 septembre 2007.

Madame La Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
A. LE MOULLEC.